



COMMUNE DE SOYHIÈRES



# Assemblée communale extraordinaire

Les ayants droit de la commune municipale de Soyhières/les Riedes-Dessus sont conviés à une assemblée communale extraordinaire le :

**Mercredi 13 novembre 2024 à 20h00,  
à la halle de gymnastique**

## Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 26 juin 2024.
2. Prendre connaissance et approuver la révision du plan d'aménagement local (PAL) de la commune municipale de Soyhières.
3. Prendre connaissance et voter un crédit d'étude de CHF 24'952.40 pour le remplacement du chauffage du bâtiment de la Cave. Donner compétence au Conseil communal pour l'octroi de l'emprunt et de sa consolidation.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES) de la commune municipale de Soyhières.
5. Divers.

## Le Conseil communal

Le règlement mentionné sous point 4 ci-dessus est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 13 novembre 2024 au secrétariat communal et sur le site internet [www.soyhieres.ch](http://www.soyhieres.ch) où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public au secrétariat communal.

**Important :** nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au secrétariat communal au plus tard **la veille de la prochaine assemblée.**